



Recouvrement de prestation compensatoire

Par **jules3413**, le **27/03/2020** à **19:06**

Bonjour, en date du 21 juin 2018 mon jugement de divorce a été prononcé. Je cite: "Le JAF, statuant publiquement, après débats en Chambre du Conseil, par jugement mis à disposition au greffe, contradictoire et en premier ressort." Mon ex-épouse a immédiatement mandaté un huissier qui m'a signifié le jugement au 1er août 2018. Je ne comprend pas sa démarche alors qu'elle me doit une prestation compensatoire, je cite: "FIXE le montant de la prestation compensatoire due par madame ... à monsieur... à la somme de ...euros, et au besoin l'y condamne." Dois-je et puis-je signifier l'acte à madame à mon tour à titre personnel (sachant que sa signification a été notifiée à avocat) afin de pouvoir récupérer la somme due? Ou bien lors de la vente de la maison, qui est en indivision, peut-on demander au notaire lors du compromis de vente de notifier la restitution du montant dû par madame sur sa part de la vente? Madame m'ayant déjà évoqué l'idée du séquestre de la somme chez un notaire; chose à laquelle je doute.

Je vous remercie du temps que vous m'accorderez.

jul11